

Séance du 08 octobre 2025

Absents excusés ayant donné pouvoir : A Gozard à D Regrain, A-S Le Fleche à S Mery, X MOULLE 0 A Charton, A Suramy à J Lathene

Au cours de la séance, le Conseil Municipal a :

- décidé de procéder à une révision libre des attributions de compensation de la commune et de fixer le montant de cette attribution à 149 039 € dès le 1er janvier 2026
- décidé de diminuer l'enveloppe des travaux 90 000 € à compter du 1er janvier 2026
- décidé de changer la dénomination du syndicat des collèges de la façon suivante : Syndicat Intercommunal d'Equipeement Scolaire et Sportif du Collège François Péron de Cérilly"
- autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition du terrain du stade municipal et une partie des vestiaires du stade, avec l'Asinerie du Tremble à Braize, à titre gratuit, à compter du jour de la signature de la convention, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.
- décidé d'attribuer le logement du 1er étage 8 rue de la mairie à Madame Gérard Victoria au prix de 270,00 €. Les charges courantes (eau, électricité, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont à la charge du locataire.
- décidé la mise à disposition du gîte de Dédé, 9 rue de la Martinière à Madame DUPIN Lou-Anne du 1er janvier au 31 mars 2026 avec un loyer mensuel de 600 €.